



HAL
open science

Rapport final d'activités Algérie : de juillet 2015 à juin 2018

J.-P. Pellissier, O. Bessaoud, J.-P. Rolland, W. Khechimi

► **To cite this version:**

J.-P. Pellissier, O. Bessaoud, J.-P. Rolland, W. Khechimi. Rapport final d'activités Algérie : de juillet 2015 à juin 2018. [Rapport de recherche] CIHEAM-IAMM. 2018, pp.14. hal-02143767

HAL Id: hal-02143767

<https://hal.science/hal-02143767>

Submitted on 5 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Programme d'appui à l'initiative

ENPARD
MÉDITERRANÉE



PROJET D'APPUI A L'INITIATIVE ENPARD MEDITERRANEE

RAPPORT FINAL D'ACTIVITES ALGERIE

DE JUILLET 2015 A JUIN 2018

Equipe du PAI ENPARD :

Jean-Paul Pellissier, Directeur du projet
Omar Bessaoud, Coordinateur national en Algérie
Jean-Pierre Rolland, Expert Senior
Wided Khechimi, Consultant

NOVEMBRE 2018

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne.
Son contenu relève de la seule responsabilité du CIHEAM-IAMM et ne peut aucunement
être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union Européenne.

Ce rapport national fait partie intégrante du rapport final de la Phase 2 du Projet d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée qui s'est déroulée de juillet 2015 à juin 2018.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter :

- Jean-Paul Pellissier – pellissier@iamm.fr
- Omar Bessaoud – bessaoud@iamm.fr
- Wided Khechimi – khechimi@iamm.fr

ACTIVITES NATIONALES

ANALYSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Le Projet d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée (PAI ENPARD II) s'est positionné en appui au processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique agricole algérienne. Il s'est appuyé sur un *think tank* constitué de dix cadres du Ministère de l'Agriculture, de la pêche et du développement rural (MAPDR), un cadre du Centre National de Contrôle et de Certification des Semences et Plants et un cadre de l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie. Il était placé sous la responsabilité du point focal du projet M. Chérif Omari, Directeur de la régulation et des productions agricoles. Venant en appui au *think tank*, un groupe technique regroupant un potentiel d'une soixantaine de personnes avait également été identifié. Il était composé d'acteurs de l'administration publique centrale et décentralisée, mais aussi d'acteurs privés, d'associations et d'agriculteurs. Le *think tank* avec l'appui du groupe technique a choisi quatre thématiques prioritaires pouvant faire l'objet de travaux dans le cadre du PAI ENPARD II.

Une dynamique de travail volontariste a été instaurée entre le MADRP, la Délégation de l'UE et l'équipe du projet constituée de M. Omar Bessaoud, coordinateur du pays et Didier Berdager, puis Wided Khechimi, chargée de projet. Cette dynamique de travail basée sur une confiance mutuelle, des contacts réguliers avec le point focal et avec la Délégation de l'UE (contacts téléphoniques et échanges de mail, missions et réunions en Algérie) a permis au PAI ENPARD II de réaliser de nombreuses avancées et de concrétiser une réflexion stratégique collective au niveau national et sous régional sur les sujets mentionnés.

Malgré le changement de Ministre de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche en juin 2017, la mise en œuvre des activités du PAI ENPARD II a gardé son rythme de fonctionnement du fait d'une relation de collaboration solide avec le point focal national qui a soutenu activement le projet.

L'importance des activités réalisées dans le cadre du projet d'appui à l'initiative ENPARD II a été soulignée lors d'un entretien accordé par la cheffe du cabinet du Ministre de l'Agriculture, Mme Saida Zouggar, à l'occasion d'une mission organisée en juillet 2017. Celle-ci a insisté sur la nécessité que le dialogue mis en place débouche sur des actions concrètes dans les territoires ruraux.

Les relations avec la Délégation de l'UE ont également été étroites sur le projet. Celle-ci a d'ailleurs organisé une réunion de travail afin de favoriser les synergies avec les autres projets financés par l'Union Européenne en Algérie.

SYNTHESE DES ACTIVITES

ATELIER DE LANCEMENT

Au début du projet trois missions du CIHEAM-IAMM, organisées entre septembre et décembre 2015, ont permis de présenter l'initiative ENPARD, de préciser les modalités d'intervention de la deuxième phase, d'identifier les thématiques prioritaires, ainsi que les principaux acteurs à mobiliser dans le cadre du *think tank* et de préparer le séminaire de lancement du PAI ERNPARD II en Algérie.

Le Séminaire national de lancement s'est déroulé le 16 décembre 2015 en présence du point focal du projet et de l'Adjoint Chargé des Opérations de la Délégation de l'Union Européenne en Algérie. Il a permis d'échanger sur l'approche ENPARD Méditerranée et sa mise en œuvre en Algérie, de présenter le *think tank*, les orientations politiques du MADRP et ses priorités, d'organiser le groupe technique en référence aux thématiques prioritaires retenues et d'entamer un premier dialogue stratégique avec les participants.

Suite à l'atelier les thématiques prioritaires ont été stabilisées autour des axes suivants :

- Les outils de promotion et de valorisation des productions agricoles, l'organisation des acteurs et l'accès aux marchés,
- Les filières, les pôles agricoles intégrés et les clusters territoriaux,
- La vulgarisation agricole, la formation professionnelle et le renforcement des compétences des organisations professionnelles et des institutions,
- L'optimisation de la gestion des ressources naturelles et la valorisation des produits forestiers et de la pêche.
- Les filières, pôles agricoles intégrés et clusters territoriaux

OUTILS DE PROMOTION ET DE VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES, ORGANISATION DES ACTEURS ET ACCES AUX MARCHES

Un premier atelier national sur « **les outils de promotion et de valorisation des productions agricoles, l'organisation des acteurs et l'accès aux marchés** » s'est tenu le 6 avril 2016 à Alger.

Deux axes de réflexion ont été privilégiés :

- La qualité sanitaire et phytosanitaire des produits commercialisés sur les différents marchés, ainsi que les questions rattachées à leur normalisation, à leur traçabilité et à leur certification ;
- L'organisation des acteurs en faveur de l'écoulement des produits agricoles à travers notamment le système coopératif.

Cet atelier national a regroupé 72 participants, dont une majorité d'acteurs privés (exportateurs, sociétés de conseils, plates formes de commercialisation, producteurs...) et des représentants d'autres ministères concernés par la thématique (Ministères de l'Industrie, du Commerce et de la Santé). Ont également participé activement à cette journée : les organismes de normalisation, d'accréditation, d'appui à la commercialisation sur les marchés internationaux (IANOR, Algerac, Algex...), ainsi que les principaux laboratoires d'analyse et de contrôle de la qualité des productions alimentaires, sous la tutelle de différents ministères.

Deux notes de cadrage thématiques ont servi de base à un sujet jugé très pertinent par les participants. A l'issue de l'atelier il a été recommandé « qu'une stratégie de commercialisation claire et participative soit élaborée à l'échelle nationale, fixant les objectifs à atteindre à terme et déterminant les parties prenantes et les responsabilités de chacun ». Cette stratégie, qui pourrait s'articuler autour de trois axes principaux - le marché national, l'export et l'import et les Investissements Directs Etrangers - devrait s'attacher à mettre en cohérence l'ensemble des mesures prises et en proposer de nouvelles visant à relancer l'activité de commercialisation.

Des recommandations ont également été faites en matière : de réglementations et de procédures pour les rendre moins lourdes et plus efficaces (guichet unique, Direction export au sein du MADRP, chambres de commerce mixtes...), de renforcement des organismes d'appui à la commercialisation (Algerac, Algex), de logistique et transport international ou encore de certification, de qualité et de labellisation.

FILIERES, POLES INTEGRES ET CLUSTERS NATIONAUX

Le deuxième atelier national s'est tenu le 26 mai 2013 et concernait « **les filières, les pôles agricoles intégrés et les clusters territoriaux** ». Pour introduire les débats une note de cadrage a été élaborée qui présentait : les performances et enjeux de la filière laitière, un aperçu de la filière céréalière, un aperçu de la filière pomme de terre et enfin l'amélioration des performances des filières agro-alimentaires, via l'utilisation de l'approche filière comme outil stratégique et la mise en place de clusters.

Ce séminaire a rassemblé environ 80 acteurs clés investis en faveur de l'organisation des territoires ruraux autour des principales filières agricoles d'importance pour le pays (Ministère de l'Agriculture et institutions décentralisées, acteurs de la société civile, organisations de producteurs, coopératives agricoles et organisations internationales concernées par la thématique (l'OIT, la FAO)). Après un cadrage de la journée par le MADRP et le CIHEAM-IAMM, à travers notamment la présentation des concepts de pôle agricole intégré et de cluster et des principes fondateurs des coopératives agricoles, différentes expériences d'organisations d'acteurs ont pu être présentées et discutées.

Lors de l'atelier, il a été souligné l'émergence de nouvelles filières, notamment dans les zones les plus reculées et de nouveaux acteurs ou organisations d'acteurs (agriculteurs, associations, coopératives...) souhaitant valoriser des ressources spécifiques originelles et créer de l'emploi et des revenus. Ces nouveaux acteurs souhaitent participer au développement des territoires,

dans un contexte agricole marqué par des exploitations majoritairement de petite taille, familiales et basées sur l'utilisation des ressources naturelles. Cette tendance pose une question qui concerne aussi bien la petite agriculture que celle de plus grande taille et/ou plus intensive : comment construire de nouvelles relations pour organiser et maîtriser les marchés agricoles, autant à l'approvisionnement (intrants, matériel, facteurs de production), qu'à la commercialisation ?

Les échanges au cours de l'atelier ont montré que cette question est au centre des enjeux concernant l'organisation territoriale des acteurs, formalisée sous différentes formes, telles que les pôles agricoles intégrés, les clusters territoriaux ou encore, dans une forme plus recentrée sur la production agricole, les coopératives.

Les expériences de terrain, présentées par les acteurs locaux lors de cet atelier sont ainsi le terreau de l'organisation des filières et de la construction territoriale, mais ces acteurs expriment aujourd'hui de nombreux besoins et font face à de multiples difficultés (logistique, infrastructure, matériel, appui institutionnel...) qui limitent le développement de ces expériences. L'atelier a ainsi conclu sur l'importance de travailler au développement et au renforcement du système coopératif agricole en tant qu'outil de l'organisation territoriale et à la construction de pôles agricoles intégrés et de clusters territoriaux.

LA RELANCE DE LA DYNAMIQUE DE COOPERATION AGRICOLE

Suite aux deux premiers ateliers, et en particulier celui sur les « Filières, pôles agricoles et clusters territoriaux », la question de l'organisation des acteurs et des coopératives est apparue comme une thématique prioritaire et transversale. Il a ainsi été décidé de réaliser un diagnostic du système coopératif en Algérie. Les résultats de ce travail confié à Olivier Rives (expert de la coopération agricole) ont été présentés et discutés avec les représentants des coopératives, les membres du *think tank* et du MADRP, le 22 février 2017.

Sur la base des recommandations contenues dans l'étude, un groupe de travail spécialisé désigné par le MADRP a élaboré une feuille de route pour **une nouvelle dynamique de coopération agricole en Algérie**. Celle-ci a été adoptée le 22 mars 2017 lors d'un atelier de travail réunissant 45 participants du MADRP, de la CNA et des Coopératives agricoles. Cette feuille de route propose notamment la mise en place de cellules d'animation chargées de renforcer la dynamique du système coopératif algérien. Celles-ci ont été installées dès avril 2017 au niveau des chambres d'agriculture des Wilayas. L'équipe du programme ENPARD a démarré en mai 2017 des séances de travail avec les premières cellules d'animation afin : i) d'harmoniser leurs méthodes de travail, ii) d'identifier les bonnes pratiques et les goulots d'étranglement au niveau local et iii) de formuler, avec la participation des acteurs, des recommandations adaptées au contexte local. L'équipe s'est également rapprochée du programme européen PAJE pour la mise en place d'un programme de renforcement des capacités au profit des animateurs, mais il n'a pu aboutir du fait notamment d'un manque de budget alloué à cette activité.

Un plaidoyer auprès de la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA) a permis que celle-ci fasse

de la relance de la dynamique de coopération agricole une priorité dans son plan de travail. Un point focal a été désigné par le Secrétaire général de la CNA pour assurer le suivi de ce dossier et a diffusé deux notes administratives pour informer les responsables des chambres d'agriculture des wilayas des travaux réalisés par le programme ENPARD (diagnostic, feuille de route,...). Un atelier de travail réunissant 22 secrétaires généraux (SG) de chambres agricoles des wilayas s'est tenu en octobre 2017. Cet atelier a permis des échanges approfondis avec les SG sur le diagnostic et la feuille de route, la composition des cellules d'animation de la coopération agricole et la méthode préconisée pour installer ces cellules.

L'intérêt pour cette thématique portée par le PAI ENPARD II a également conduit l'Algérie à s'engager de manière très active dans l'organisation, en décembre 2017, d'un séminaire sous régional (Maroc, Tunisie, Algérie) consacré au renforcement des coopératives agricoles.).

OPTIMISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS ET DE LA PECHE

Un troisième atelier national consacré à « **l'Optimisation de la gestion des ressources naturelles et la valorisation des produits forestiers et de la pêche** » s'est tenu à Alger les 22 et 23 février 2017. Cet atelier avait pour objectif de faire le point sur l'état des ressources forestières et halieutiques en Algérie, d'identifier et de capitaliser sur les projets et politiques mis en œuvre, de discuter des dispositifs d'appui à la protection et à la bonne gestion de ces ressources et enfin de sélectionner des axes prioritaires d'intervention et proposer des recommandations opérationnelles.

Pour chacune des deux ressources étudiées, les participants à l'atelier ont notamment identifié les contraintes majeures à la valorisation des produits, ainsi que les opportunités représentées. Ils ont, dans un deuxième temps, formulé des propositions visant à améliorer la gestion et la valorisation de ces ressources.

Par ailleurs, le 12 avril 2017, le PAI ENPARD II, en partenariat avec le programme européen d'appui emploi-jeunesse (PAJE) et en concertation avec le MADRP, a coordonné une séance de renforcement de capacités des membres du groupe d'intérêt commun (GIC) de la filière plantes aromatiques et médicinales. Cette formation a rassemblé 20 participants représentant les différents acteurs de la filière (exploitants agricoles, pépiniéristes, transformateurs, industriels, exportateurs...).

LES ETUDES SUR LE SOUTIEN ET LA REGULATION DES FILIERES

Dans un contexte de forte contrainte budgétaire et donc de nécessaire rationalisation des dépenses publiques, deux études ont porté sur les mécanismes de soutien aux filières agricoles (politique de prix, soutien à la consommation, système de régulation des prix agricoles des produits de base...).

Le mécanisme de soutien de la collecte du lait cru en Algérie

Le caractère « stratégique » de la filière laitière algérienne a été réaffirmé en février 2018, lors de d'une Commission interministérielle consacrée à ce secteur et présidée par le Premier Ministre. Or, cette filière dépend aujourd'hui à plus de 60 % des importations de poudre de lait. Dans le cadre de la stratégie FELAHA, le plan stratégique de développement de la filière lait se fixe pour objectifs l'intensification de la production nationale de lait cru, sa collecte et son intégration dans l'industrie laitière, afin de réduire les importations de poudre de lait et de réhabiliter cette filière dans toutes ses fonctions économiques et sociales.

Dans ce contexte, l'ADECIA a été mandatée pour réaliser une étude sur le mécanisme de soutien de la collecte du lait cru en Algérie. Elle avait pour objectif de fournir un diagnostic du système actuel de distribution des aides aux acteurs de la filière via le dispositif de collecte du lait cru et de proposer au MADRP un ensemble de recommandations visant à l'amélioration de ses performances. Les résultats de l'étude ont été présentés lors d'un atelier national le 16 avril 2018 qui a rassemblé l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière lait.

Diagnostic rapide du système de régulation de la production agricole appliqué à la pomme de terre en Algérie

En 2008, le système de régulation des produits agricoles de large consommation (SYRPALAC) a été mis en place dans la cadre du programme national de développement agricole (PNDA). Il vise à réguler le prix du marché de la pomme de terre à travers le stockage/déstockage du surplus de production, afin de maintenir les prix à un niveau qui préserve les revenus des agriculteurs et d'assurer la stabilité des prix à la consommation. Ce mécanisme, élargi depuis à d'autres produits (oignon, ail, viandes blanches et viandes rouges), a fait l'objet de nombreux aménagements mais connaît des dysfonctionnements qui se traduisent par un coût important dans un contexte de contrainte budgétaire forte (3 milliards de Dinars algériens en 2009), sans être très efficace (persistance de flambée des prix).

Les résultats de cette étude ont été présentés le 25 juin 2018 lors d'un atelier national rassemblant l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière pomme de terre. Le diagnostic réalisé par M. Bessaoud a démontré que, faute d'une production fortement excédentaire, les capacités de stockage mobilisées ces dernières années ne représentent en moyenne que 4 % de la production annuelle, ce qui ne permet pas d'influencer les prix de marché. Trois scénarios d'aménagement qui pourraient permettre de remédier à cette situation ont été présentés et discutés lors de l'atelier.

En complément à cette étude, une application, BD_PDT, a été développée à l'aide du logiciel Access qui permet la mise en place d'une base de données relationnelle structurée et un outil de saisie, de requêtes et d'états d'édition. Cet outil permettra plus d'efficacité dans la collecte et la gestion des données. Une formation de deux jours a été organisée sur cet outil au profit des cadres qui gèrent les statistiques de stockage et déstockage de la pomme de terre, mais également de ceux travaillant sur la tomate industrielle et l'oignon.

ENCADREMENT DE STAGES

En lien avec les thématiques prioritaires, quatre stages d'étudiant en master 2 au CIHEAM-IAMM ont été encadrés dans le cadre du PAI ENPARD II. Ils portent principalement sur les dynamiques territoriales :

- « L'analyse des dynamiques territoriales de développement agricole mises en place dans le cadre des PPDR en Algérie », Mohamed Lamine Bouachioum ;
- « L'analyse de la durabilité économique et sociale des activités entreprises dans le cadre des PPDR en Algérie », Walid Bladehane ;
- « L'identification et la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles dans la filière lait : cas de la COOPSEL de Sétif », Fatene Bakrouene ;
- « La figue de Barbarie, vecteur de développement territorial, le cas de la Wilaya de Souk Ahras », Tassadit Guedri.

ECHANGES D'EXPERIENCES

Deux visites d'échanges ont été organisées dans le cadre du PAI ENPARD II :

- Du 4 au 9 février 2018, une délégation du Ministère de l'Agriculture algérien a effectué un voyage d'études sur le système de collecte du lait en Tunisie ;
- Du 6 au 12 mai 2018, des acteurs de la filière pomme dans la wilaya de Khenchela ont effectué une visite d'échanges sur le développement de la filière pomme et la mise en place de la charte nationale de bonnes pratiques agricoles au Liban.

PRINCIPAUX RESULTATS

Le PAI ENPARD II s'est inscrit dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie agricole en Algérie.

En s'appuyant sur la mise en place du *think tank* et d'un groupe technique, le projet a créé, via l'organisation d'une dizaine d'ateliers, un nouveau cadre d'échanges et de travail inclusif, sur la politique agricole et rurale, associant notamment les agriculteurs et le secteur privé.

Les éléments de débat et les recommandations issus des ateliers et des études en matière de mise en valeur des terres, de protection des ressources naturelles (sols, eaux et forêts), de promotion et de valorisation des productions, en particulier des produits de terroirs, de promotion des filières exportatrices et de coopération agricole, ont été repris dans le cadre des assises agricoles.

Le projet a concrètement permis la relance de la dynamique de coopération agricole via l'élaboration d'une feuille de route adoptée par l'ensemble des acteurs concernés et à contribuer à sa mise en œuvre à travers la mise en place de cellules d'animation au sein des chambres d'agriculture.

Les recommandations en matière d'amélioration des mécanismes de soutien aux filières lait et pomme de terre ont également été reprises par le Ministère de l'Agriculture.

Des connexions avec les autres projets financés par l'Union européenne ont fait l'objet de discussions avec la Délégation de l'UE, conduisant notamment à une formation en partenariat avec le programme européen d'appui emploi-jeunesse (PAJE).

Le PAI ENPARD II en Algérie a conduit à :

- la mise en place d'un *think tank* d'une douzaine de personnes principalement du Ministère de l'Agriculture et la mobilisation d'un groupe technique potentiellement d'une soixantaine de personnes ;
- l'organisation de 10 ateliers (lancement, ateliers nationaux, ateliers de restitution...) rassemblant les principaux acteurs publics et privés concernés ;
- la production de 6 notes de cadrage, 8 rapports de mission et d'atelier, 2 notes de synthèse ;
- la réalisation de 3 études (Diagnostic du système coopératif, Mécanisme de la collecte de lait cru, Diagnostic rapide du système de régulation de la production agricole appliqué à la pomme de terre) ;
- l'encadrement de 4 stages de Master 2 sur les dynamiques territoriales ;
- l'organisation d'une formation en coordination avec le programme PAJE et une formation sur l'utilisation de l'application BD_PDT;
- l'organisation de deux visites d'études (filiale lait en Tunisie, filiale pomme au Liban) ;
- l'intervention de 7 experts européens et 2 experts algériens.

ACTIVITES SOUS REGIONALES MAGHREB

L'APPROCHE ADOPTEE AU NIVEAU SOUS REGIONAL ET REGIONAL

Un des objectifs majeurs du PAI ENPARD II était de construire et de coordonner un cadre pour le dialogue régional sur les politiques agricole et de développement rural.

Au moment du lancement du projet il n'existait aucun instrument de coopération, ni d'institution ou d'organisation spécifiquement en charge des questions de développement agricole et rural à l'échelle de la région méditerranéenne que le projet d'appui à l'initiative ENPARD aurait pu renforcer. Ainsi, le PAI ENPARD II a essayé de combler ce vide et apparaît aujourd'hui comme le seul projet régional traitant explicitement et directement des politiques agricoles et rurales à niveau régional en Méditerranée.

Pour cette raison, le projet n'a eu d'autre choix que de s'appuyer sur l'animation d'un dialogue au niveau national qui permette d'alimenter un dialogue sous régional (Maghreb, Machrek) et régional, en faisant émerger des thématiques communes concernant le développement agricole et rural en Méditerranée.

Au Maghreb, c'est le pays organisateur qui a choisi le thème du séminaire sous régional qu'il organisait, sans obligatoirement que ce thème soit identifié comme prioritaire dans le pays et sans qu'une concertation entre les pays n'ait lieu au préalable. Quatre thèmes ont ainsi fait l'objet d'échange d'expériences au niveau sous régional :

- La valorisation des produits agricoles,
- Le renforcement du système coopératif au Maghreb,
- L'assurance et la gestion du risque en agriculture au Maghreb,
- L'adaptation des territoires fragiles face au changement climatique.

En plus des notes de cadrage et/ou de synthèse préparées par l'équipe d'appui du CIHEAM-IAMM, les séminaires ont en général fait l'objet de l'appui d'une expertise externe, via notamment la présentation d'expériences européennes.

Ces échanges de savoirs et d'expériences ont notamment conduit à envisager une réflexion transnationale sous l'égide de l'Union du Maghreb Arabe portant sur l'intérêt de mettre en place une fédération sous régionale d'organisation de producteurs.

Ils ont aussi permis de produire un document collectif faisant l'état des lieux des politiques d'appui à l'organisation des producteurs dans les trois pays du Maghreb.

Enfin, lors de l'atelier relatif au changement climatique, afin de renforcer les capacités de négociation des trois pays auprès des institutions régionales et internationales, il a été recommandé de présenter des projets communs éligibles aux fonds climat, visant l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique sur les territoires fragiles (oasis, régions de montagne, etc.).

SEMINAIRE SOUS REGIONAL MAGHREB : « VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES : QUELLES MESURES D'APPUI A LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET A L'ORGANISATION DES ACTEURS AU MAGHREB » - MEKNES 29-30 AVRIL 2016

Au Maghreb, l'amélioration de la valorisation des produits agricoles et de leur commercialisation se pose comme un réel enjeu de l'augmentation du revenu des agriculteurs, du développement de leurs activités, de la lutte contre la pauvreté rurale et de l'amélioration de la sécurité alimentaire des foyers ruraux les plus pauvres. Dans les trois pays partenaires, les producteurs, notamment les plus modestes, restent souvent déconnectés et en incapacité de s'organiser pour défendre leurs intérêts au niveau national (face aux intermédiaires, transporteurs, industriels, grossistes...), et encore plus à l'international (positionnement d'une offre se démarquant dans un environnement concurrentiel).

Considérant ce contexte, les pays partenaires maghrébins ont montré un vif intérêt pour dialoguer autour de leurs visions et expériences en matière de stratégies agricoles, qui soient en mesure de relever l'enjeu de la construction territoriale et de la coordination des acteurs locaux en faveur d'une meilleure maîtrise des marchés et des circuits de distribution.

Un séminaire sous régional, visant à initier le dialogue sur cette thématique de la valorisation des produits agricoles et des mesures d'appui à la commercialisation et à l'organisation des acteurs, a été organisé à Meknès les 29 et 30 avril 2016. Cet événement avait pour objectifs d'échanger sur les politiques développées dans les trois pays afin d'améliorer l'accès des producteurs aux marchés nationaux et internationaux et d'appuyer leur regroupement au sein de différentes formes organisationnelles (coopératives, syndicats...).

Outre un échange d'expériences sur des enjeux communs, les débats et discussions ont permis de proposer des recommandations en mesure d'alimenter les stratégies politiques nationales. Par ailleurs, les trois pays maghrébins participants ont pu s'entendre sur le souhait commun :

- d'organiser prochainement des ateliers et rencontres d'échanges entre les acteurs du monde agricole autour des différentes trajectoires d'évolution des organisations de producteurs ;
- de produire un document collectif faisant l'état des lieux des politiques d'appui à l'organisation des producteurs dans les trois pays du Maghreb ;
- de produire une note de présentation du processus d'élaboration des marques ombrelles à l'échelle d'un territoire (sur la base de l'expérience présentée par l'expert Olivier Rives concernant cet outil).

SEMINAIRE SOUS REGIONAL MAGHREB : « RENFORCEMENT DU SYSTEME COOPERATIF AU MAGHREB : CONSTRUCTION D'UN PLAN D'ACTION MAGHREBIN POUR L'AUTOPROMOTION DES COOPERATIVES AGRICOLES » – ALGER 14 -15 DECEMBRE 2016

La fin de l'année 2016 a été marquée par la mise en place d'une réflexion commune aux trois pays sur la question des coopératives agricoles. Il s'agit en effet d'un outil majeur dont disposent les agriculteurs ainsi que les gouvernements en matière de politique publique afin de développer les productions, d'améliorer les revenus des producteurs, d'organiser la profession... Les trois pays du Maghreb disposent d'histoires agricoles et coopératives propres dont l'analyse comparée est particulièrement riche d'instructions.

Les coopératives agricoles ont ainsi fait l'objet d'un atelier sous régional à Alger les 15 et 16 décembre 2016. Il a impliqué 70 participants, représentants des ministères en charge de l'agriculture, de nombreuses coopératives agricoles, des banques et des organismes d'appui aux organisations professionnelles.

Après avoir présenté et discuté des principes universels des coopératives agricoles, afin notamment de donner à l'ensemble des participants une vision et une compréhension commune de la notion de coopérative, un exemple phare de coopérative française a été exposé suivi d'un débat afin de d'analyser les facteurs de réussite de cette entreprise.

Plusieurs ateliers thématiques se sont ensuite déroulés, tout d'abord entre membres de chaque délégation afin d'analyser en détails les éléments du contexte national, ainsi que les particularités et les enseignements majeurs tirés de l'expérience de chacun des pays, puis en séance plénière, afin de nourrir un dialogue entre les participants des différents pays.

Le séminaire s'est structuré autour de trois temps forts : le diagnostic du système coopératif des trois pays, l'identification des conditions de développement du système coopératif, la construction d'une vision maghrébine des coopératives et l'élaboration des fondements d'un partenariat maghrébin en la matière.

D'après les participants, les principaux atouts du séminaire ont été : i) l'échange d'expériences entre les pays du Maghreb et la France, grâce à une grande diversité d'acteurs (administrations, coopératives, techniciens, banques...), ii) la prise de recul, l'autodiagnostic et la remise en question des pratiques de chacun, iii) la consolidation de la motivation des acteurs présents et l'apport d'une énergie nouvelle permettant d'avancer, iv) la qualité des discussions et des restitutions, ainsi que v) le climat chaleureux et le renforcement des liens de partenariat entre les pays.

Lors de l'atelier, les nombreux points communs des histoires et des structures du tissu rural et coopératif agricole que ce séminaire a permis de mettre en évidence, mais également la large palette de stratégies mises en œuvre dans les pays et portées à différents stades, ont à la fois démontré l'intérêt d'un tel dialogue et de disposer d'une structure ou plateforme maghrébine travaillant sur cette thématique et permettant : i) l'échange d'expériences en matière de soutien aux coopératives, ii) l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les

coopératives maghrébines, iii) l'autopromotion des coopératives et la défense des principes coopératifs dans les trois pays du Maghreb, iv) l'intérêt de poser les fondements d'une union maghrébine des coopératives agricoles.

Il a été recommandé que l'Union Maghrébine Arabe (UMA), représentée lors du séminaire, soit l'institution porteuse et animatrice de la plateforme dédiée aux coopératives des trois pays et soit en charge du projet de création de l'Union des coopératives maghrébines.

SEMINAIRE SOUS REGIONAL MAGHREB : « ASSURANCE ET GESTION DU RISQUE EN AGRICULTURE AU MAGHREB » - TUNIS 16-17 MAI 2017

A la demande du Secrétaire d'Etat tunisien à l'Agriculture, la thématique de l'assurance et de la gestion du risque en agriculture a été retenue par les points focaux des trois pays concernés pour être le sujet du troisième séminaire sous régional.

L'identification de cette thématique répondait à la fois à une demande tunisienne mais aussi à une conjoncture régionale spécifique. En effet, la Tunisie a lancé vers la fin de l'année 2016 une loi pour la réactivation du fond des calamités agricoles à la suite des catastrophes naturelles successives qu'a connues le pays sur le plan agricole. Au niveau régional, le Nord de l'Afrique a été marqué par un épisode de sécheresse de 4 ans qui a poussé certains pays à repenser certaines composantes de leur politique agricole. Ainsi, la thématique proposée pour le séminaire constituait pour les trois pays concernés une occasion d'échanger autour des instruments développés pour lutter contre l'impact des catastrophes naturelles sur l'économie agricole en général et sur le revenu des agriculteurs en particulier.

Les agriculteurs maghrébins sont confrontés à de nombreux risques pouvant provoquer des pertes de récoltes et des baisses importantes de leurs revenus. Or, malgré des systèmes d'assurance agricole qui existent de longue date, les taux de pénétration (primes/PIB) restent faibles : 0,7 % en Algérie, 2,9 % au Maroc et 1,8 % en Tunisie en 2011 (Troy, 2013) et le taux d'adhésion des agriculteurs est compris entre 5 et 7 % en fonction des pays. Le secteur agricole semble donc peu protégé au regard des enjeux. Néanmoins, des innovations sont aujourd'hui mises en œuvre ou en préparation dans chacun des trois pays du Maghreb.

C'est dans ce cadre que le programme d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée a organisé ce séminaire sous régional qui visait à :

- Faire l'état des lieux des systèmes d'assurance dans le secteur agricole au Maghreb ;
- Identifier les obstacles au développement des assurances et proposer des solutions ;
- Promouvoir le partage d'expériences entre le Nord et le Sud de la Méditerranée et entre les pays maghrébins ;
- Analyser la pertinence et l'efficacité des dernières innovations introduites dans le secteur.

Le séminaire qui s'est déroulé sur deux jours a accueilli une cinquantaine de participants représentant des acteurs intervenant dans le secteur de l'assurance agricole, à savoir des représentants des syndicats agricoles, des responsables de coopératives agricoles, des assureurs et des représentants des ministères de l'Agriculture des pays maghrébins.

Dans cette perspective, le séminaire a permis de partager les expériences d'assurance agricole en France, de discuter l'état des lieux des assurances dans le secteur agricole au Maghreb, d'identifier les obstacles au développement des assurances, et d'analyser la pertinence et l'efficacité des dernières innovations introduites dans le secteur. Les échanges qui ont eu lieu ont permis de constater que les orientations stratégiques ne sont pas harmonisées au Maghreb.

Alors que la Tunisie s'oriente vers la relance et la modernisation du Fond mutuel de garantie contre les catastrophes naturelles, l'Algérie part à la conquête des petits agriculteurs qui représentent 70 % des exploitants. Le Maroc de son côté privilégie une assurance multirisques climatique à travers un partenariat public-privé. Par ailleurs, les participants des trois pays ont partagé la nécessité qu'il y avait de diversifier l'offre en matière d'assurance agricole pour couvrir tous les territoires et tous les risques, de simplifier les procédures pour inciter les agriculteurs à souscrire des assurances agricoles et de faciliter l'accès des assureurs aux données sur le secteur agricole pour les encourager à proposer des solutions assurantielles adaptées à la réalité de l'agriculture maghrébine.

Les experts présents ont souligné l'importance de :

- Diversifier l'offre et proposer un large éventail de produits qui permettent de répondre aux divers besoins des différentes catégories d'agriculteurs. Ils ont souligné également le rôle crucial de l'Etat dans le long processus d'instauration des systèmes d'assurance ;
- Simplifier les processus et la bonne compréhension des dispositifs permettant une large adhésion. Cette question se pose aujourd'hui pour certains produits innovants comme l'assurance indicielle et l'assurance par téléphone ;
- Disposer de données statistiques permettant la modélisation des risques et l'intégration du progrès technique. Dans les pays du Maghreb les données ne sont pas collectées automatiquement. Cela devrait être obligatoire pour favoriser la transition vers les nouveaux dispositifs émergents dans le secteur ;
- Gérer la confiance, ce qui renvoie à la place des agriculteurs et de leurs organisations. Dans ce domaine, les choix sont encore nombreux quant à leur intégration et leur mobilisation ce qui constituent autant de pistes de travail ;
- Promouvoir l'initiative locale, au travers par exemple des fonds de mutualisation qui est une piste intéressante et présente l'intérêt de remettre les agriculteurs et leurs organisation au centre du dispositif assurantiel ;
- Capitaliser les expériences passées au Maghreb permettant l'identification des ajustements à apporter et par la suite de proposer des produits adaptés à la situation.

SEMINAIRE SOUS REGIONAL MAGHREB : « DEFIS ET ENJEUX DE L'AGRICULTURE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES » - MARRAKECH 5-6 DECEMBRE 2017

Un séminaire sous régional Maghreb a été organisé les 5 et 6 décembre 2017 à Marrakech sur les « Défis et enjeux de l'agriculture face aux changements climatiques ». Comme le

souligne la note de cadrage de cet atelier « Les problématiques liées aux changements climatiques apparaissent centrales au Maghreb tant l'agriculture semble tributaire de la pluviométrie et la croissance dépendante de la production agricole. En effet, la disponibilité en eau est le facteur limitant le plus important pour l'agriculture pluviale. Elle est aussi à l'origine de coûts croissants pour les systèmes de production irrigués. L'augmentation de l'aridité prévue par les projections climatiques sur l'ensemble de la Méditerranée va encore accentuer la pression sur les ressources en eau et l'agriculture du Maghreb. Pour s'adapter à ces changements de façon durable, voire pour les atténuer, il est donc aujourd'hui nécessaire (i) de rendre les agroécosystèmes plus résilients face au manque d'eau et à la variabilité de la pluviométrie, (ii) de diminuer leur dépendance aux intrants de synthèse, qui sont une source importante de consommation d'énergie, ainsi qu'à l'eau d'irrigation, et (iii) de fixer et stocker de façon pérenne des quantités croissantes de carbone.

En parallèle, l'augmentation de la demande alimentaire doit être satisfaite, et il est donc aussi nécessaire de trouver des moyens d'intensifier, de façon écologique et économiquement viable, la production alimentaire malgré des sécheresses chroniques de plus en plus intenses. Un séminaire sous régional Maghreb a eu lieu en décembre 2017 à Marrakech au Maroc sur le thème de « **l'adaptation des territoires fragiles face aux changements climatiques : défis et enjeux de l'agriculture face aux changements climatiques** ».

Ce séminaire a ainsi permis d'échanger sur les expériences présentées dans les trois pays du Maghreb et s'est conclu par des recommandations à différentes échelles (territoriales, nationales, sous régionales et régionales), notamment :

- La nécessité de développer les échanges et le partage des savoirs, des "success stories", des bonnes pratiques, des résultats de recherches et des innovations techniques et institutionnelles relatives à l'adaptation aux changements climatiques ;
- L'existence d'un déficit dans l'exploitation des connaissances produites par les institutions de recherche de la région et des outils existants. A ce titre, il a été recommandé de renforcer les moyens de coopération sur les connaissances et d'harmoniser les outils et les instruments pour la définition d'indicateurs de mesure du changement climatique sur le sol, l'eau et la biodiversité. Dans ce cadre il est recommandé la mise en place d'une plateforme maghrébine de partage des connaissances en relation avec les changements climatiques ;
- L'importance d'intégrer la dimension du changement climatique dans les cursus de formation et dans les programmes de recherche, de développement et de vulgarisation. A ce titre, la promotion de programmes de recherche et de formations maghrébines est très souhaitable;
- La nécessaire mobilisation des instruments financiers pour mettre en œuvre des actions d'adaptation et investir dans des actions relatives au climat.

Dans ce cadre, et afin de renforcer les capacités de négociation des trois pays auprès des institutions régionales et internationales, il a été recommandé de présenter des projets communs éligibles aux fonds climat, visant l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique sur les territoires fragiles (oasis, régions de montagne, etc..).